

Fabien Cardoni

## **La garde républicaine, d'une République à l'autre. Un régiment de gendarmes à Paris 1848-1871**

Thèse pour le doctorat d'histoire (Université Paris IV-Sorbonne, École doctorale d'histoire moderne et contemporaine, Centre d'histoire du XIXe siècle Paris I-Paris IV), sous la direction du professeur Jean-Noël Luc, soutenue le 12 février 2005 devant un jury composé de : Jean-Claude Caron (professeur à l'université Clermont-Ferrand II-Blaise Pascal), Jean-François Chanet (professeur à l'université Lille III-Charles de Gaulle et président du jury), Danielle Domergue-Cloarec (directrice de l'ÉSID, UMR mixte n° 5609 CNRS-Montpellier III, professeure à l'université Montpellier III-Paul Valéry), Dominique Kalifa (co-directeur du centre d'Histoire du XIXe siècle Paris I-Paris IV, professeur à l'université Paris I-Panthéon Sorbonne), Jean-Noël Luc (professeur à l'université Paris IV-Sorbonne), Jean Tulard (membre de l'Institut, professeur émérite de l'université Paris IV-Sorbonne).

---

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

Référence électronique

Fabien Cardoni, « La garde républicaine, d'une République à l'autre. Un régiment de gendarmes à Paris 1848-1871 », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], Thèses et HDR soutenues, mis en ligne le 19 avril 2008.  
URL : <http://rh19.revues.org/index2432.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://rh19.revues.org/index2432.html>

Document généré automatiquement le 28 janvier 2012. La  
pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Fabien Cardoni

## La garde républicaine, d'une République à l'autre. Un régiment de gendarmes à Paris 1848-1871

Thèse pour le doctorat d'histoire (Université Paris IV-Sorbonne, École doctorale d'histoire moderne et contemporaine, Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle Paris I-Paris IV), sous la direction du professeur Jean-Noël Luc, soutenue le 12 février 2005 devant un jury composé de : Jean-Claude Caron (professeur à l'université Clermont-Ferrand II-Blaise Pascal), Jean-François Chanet (professeur à l'université Lille III-Charles de Gaulle et président du jury), Danielle Domergue-Cloarec (directrice de l'ÉSID, UMR mixte n° 5609 CNRS-Montpellier III, professeure à l'université Montpellier III-Paul Valéry), Dominique Kalifa (co-directeur du centre d'Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle Paris I-Paris IV, professeur à l'université Paris I-Panthéon Sorbonne), Jean-Noël Luc (professeur à l'université Paris IV-Sorbonne), Jean Tulard (membre de l'Institut, professeur émérite de l'université Paris IV-Sorbonne).

Pagination de l'édition papier : p. 161-208

- 1 « *Qui perd le contrôle de Paris perd le pouvoir*<sup>2</sup>. » Si cette formule est valable pour l'Ancien Régime, elle prend tout son sens au XIX<sup>e</sup> siècle. Depuis la Fronde, Paris représente un danger pour le pouvoir royal, mais, à partir de 1789, la rue parisienne devient de plus un acteur majeur de la vie politique française<sup>3</sup>. Afin de s'opposer à ce désordre potentiel et de rétablir la sécurité publique dans la capitale, un arrêté des consuls du 12 vendémiaire an XI (4 octobre 1802) instaure une garde municipale. Reprenant une appellation ancienne, ce texte crée néanmoins une force de l'ordre originale, qui va perdurer jusqu'à nos jours.
- 2 Des gardes-françaises à la garde municipale de Paris
- 4 La naissance de cette troupe, spécialement affectée à la police de Paris et casernée aux frais de la ville, est tout d'abord l'aboutissement d'un double processus, entamé au XVIII<sup>e</sup> siècle, de militarisation des forces de police urbaine et de casernement des unités militaires parisiennes<sup>4</sup>. L'institution d'une garde municipale permet d'alléger les services de la garde nationale et de désarmer la population. Pallier les défaillances de la garde bourgeoise et éviter à l'armée d'intervenir fréquemment dans Paris, telles sont les missions pérennes de la garde de Paris tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Après l'affaire Malet en octobre 1813, à l'instar du lieutenant général de police avec la garde de Paris de l'Ancien Régime, le préfet de police dispose désormais d'une troupe placée sous son autorité directe.
- 5 En 1815, la gendarmerie impériale de Paris devient la gendarmerie royale de Paris. Après les Trois Glorieuses, cette dernière est remplacée par une nouvelle garde municipale de Paris qui compte, à la veille de la Révolution de 1848, environ 3 100 hommes. Le 25 février 1848, la garde municipale est licenciée, car elle s'est opposée à l'insurrection. Dans un premier temps, la garde nationale et différentes gardes composées de révolutionnaires se chargent de la police de la ville. Puis, une garde républicaine est créée et reprend peu à peu les missions de la garde municipale dissoute. L'adjectif « républicaine » disparaît avec la restauration de l'Empire, en décembre 1852, sans entraîner de changement dans l'organisation ou les missions du corps. En septembre 1870, la garde redevient « républicaine ».
- 7 La garde est à la fois le produit d'une histoire municipale singulière et un acteur de l'histoire parisienne. Ce travail se veut donc tout d'abord une mise au point, la plus rigoureuse possible, sur l'histoire de ce corps entre 1848 et 1871, afin d'explicitier les légendes et les non-dits de l'histoire officielle. Un récit détaillé, proche d'une histoire-bataille et parfois d'une véritable

chronique, nous paraît être un préalable nécessaire à une analyse renouvelée et élargie. Dans cette reconstitution pointilleuse du rôle de la garde lors des principales journées parisiennes, il ne faut pas voir une religion du détail, mais le souci de l'exactitude et le désir d'offrir au lecteur – et au chercheur, en vue d'une éventuelle utilisation ultérieure – un maximum d'informations. Cette approche vise également à présenter des événements déjà bien connus, sous un angle neuf, car la garde est aussi un second rôle de l'histoire nationale.

8 Cette troupe est en outre une entité sociale, un microgroupe social devrions-nous dire car elle représente, pour la période considérée, entre deux et trois mille individus. À la fois police municipale et régiment de gendarmes, la garde réside au cœur de la ville, mais vit en même temps en marge de la population. Sa nature double pose la question de son insertion dans Paris et de ses rapports avec les habitants, ce qui appelle une démarche microhistorique. Il s'agit aussi ici d'étudier la garde et les gardes à Paris.

9 La garde est enfin une institution qui contribue à la mise sous tutelle de la Ville par le pouvoir central. Cette force de l'ordre politique est au cœur du triple processus de démilitarisation, de nationalisation et de professionnalisation du maintien de l'ordre parisien. En effet, la nouvelle police des rues – au sens large – qui se met progressivement en place durant la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle exclut les gardes nationaux parisiens et les militaires improvisés policiers, en renforçant, dans le même temps, les forces de l'ordre professionnelles et spécialisées, sergents de ville et gardes de Paris. La garde fournit ainsi un point d'observation privilégié des relations entre l'État et sa capitale.

10 La garde se prête donc à une histoire à la fois événementielle, sociale et institutionnelle. La combinaison de ces approches tente de répondre à la singularité de l'objet d'étude et à la multiplicité des questions qu'il soulève. Notre projet est donc de rédiger une monographie à géométrie variable, qui rende compte, dans un cadre chronologique et un espace géographique restreints et très denses, à la fois de la vie de l'institution et de celle des individus qui l'incarnent, en relation avec un contexte politique et un environnement social et urbain en constante évolution.

12 Garde-fous

13 Afin de présenter ce portrait collectif, pluriel et dynamique, il a fallu surmonter plusieurs difficultés. Tout d'abord, l'histoire de la garde – à l'instar de celle de la gendarmerie – souffre d'un déficit historiographique. Par ailleurs, en marge de l'histoire de l'arme, la garde concerne plus directement l'histoire de Paris et du maintien de l'ordre. Or, les chercheurs qui ont traité ces questions ne lui ont guère accordé que quelques lignes.

14 Il n'est pas surprenant que les historiens ne se soient pas intéressés à la garde, car les contemporains du XIX<sup>e</sup> siècle, eux-mêmes – nous avons consulté les écrits de plus de trois cents d'entre eux –, ne se préoccupent guère de cette figure familière. Omniprésents, les gardes font partie des meubles de Paris. Ils disparaissent aux yeux des écrivains contemporains qui ne se souviennent de leur existence que pour les haïr ou pour les plaindre. En effet, lorsqu'on entraperçoit ces gardes, ils sont dépeints soit comme des saints hommes, soit comme des brutes sans âme.

15 La seconde difficulté tient au fait que la garde est directement impliquée dans la plupart des événements de l'histoire de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle. En conséquence, les sources manuscrites susceptibles de faire allusion à ses activités ou à son action sont pléthoriques et très dispersées. Tous les fonds en relation avec l'histoire de Paris de cette époque étaient susceptibles de nous intéresser, ce qui a impliqué le dépouillement de plus de quatre cent cinquante cartons. À côté de cette multitude de traces, les témoignages directs des militaires de la garde sont rares, même si l'historique du corps constitue un document autobiographique de première importance. D'autre part, les archives du corps proprement dites sont très lacunaires, à l'image de celles de la gendarmerie pour cette époque. Enfin, nous n'avons donc pas accès, la plupart du temps, à la parole des gardes<sup>5</sup>, mais à un langage administratif.

16 Faire l'histoire de cette garde, que l'on retrouve à Paris le plus souvent dans les mêmes lieux qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, présente en dernier lieu le risque de verser dans l'anachronisme. Mais ces casernes, ces hommes, ces chevaux du XXI<sup>e</sup> siècle complètent les archives. Ils n'abolissent pas la distance qui nous sépare de notre objet : ils nous en donnent la mesure. Enfin, conscient que

la garde d'aujourd'hui constitue une formation à part au sein de la gendarmerie et de l'armée, tout comme l'était déjà la garde de 1848-1871, cette présence du passé devient un atout.

### 18 La garde républicaine entre deux Républiques

19 Après la Révolution de Février, et jusqu'aux journées de Juin 1848, se développent de nouveaux usages de la rue parisienne qui constituent les prémices de la forme moderne de la manifestation<sup>6</sup>. En débutant cette étude en 1848, nous avons tenté d'éclairer, grâce à l'histoire de la garde, la gestion de l'ordre public qui accompagne cette parenthèse démocratique.

20 Le 18 mars 1871, la garde, à l'instar des quelques régiments présents à Paris, doit, sur ordre, se retirer de la capitale insurgée. Alors que la police en uniforme et le régiment des sapeurs-pompier restent en ville, le départ de la garde pour Versailles marque une rupture dans la relation entre la garde et Paris. En suivant le gouvernement, la garde républicaine amorce sa transformation en une garde rapprochée de l'État à Paris. Couvrant trois changements politiques majeurs, le cadre chronologique inclut également le siège de Paris, ce qui permet d'observer la garde dans une configuration guerrière, inhabituelle pour elle. La Seconde République voit la [re]naissance de la garde et ses premiers pas. L'avènement de la Troisième République, puis la Commune, signent la fin d'un chapitre de son existence.

22 Les grandes dates de l'histoire de la garde sont aussi celles de l'histoire de Paris. Mais si les deux chronologies correspondent, la ville, la garde et les gardes vivent selon des rythmes distincts. Notre sujet s'inscrit ainsi dans différentes temporalités : le tempo de la ville, le rythme des hommes et enfin le temps long de cette institution pluriséculaire. En conséquence, nous suivons parfois la garde d'heure en heure lors de l'étude des trois premières et des trois dernières années de notre période, durant lesquelles l'histoire de Paris s'accélère et impose son tempo au corps et aux gardes. Dans la deuxième partie, conçue comme un second souffle, le récit cède nettement la place à l'analyse. Cette scansion moins haletante doit laisser au lecteur le temps de prendre le pouls des gardes. Enfin, il convient de resituer l'importance de ce régiment de gendarmes dans son siècle en étudiant sa place dans le maintien de l'ordre parisien, qui se comprend d'autant mieux que l'on connaîtra son histoire entre 1848 et 1851, son organisation et son rapport à la ville. Le tableau pointilliste de la garde que nous avons dessiné est donc un triptyque.

### 23 La garde de quelle République ?

25 En 1848, la garde municipale est battue par Paris. Dernier carré de fidèles, les gardes du corps de la monarchie de Juillet s'effondrent avec le règne de Louis-Philippe. Durant les premiers jours de la Seconde République, Paris n'a plus de police. Mais la République ne signifie pas le désordre. La garde nationale supplée au vide policier créé par la Révolution. À ses côtés, des révolutionnaires s'arrogent le droit de contrôler la rue. Ces différents groupes armés entendent instaurer un maintien de l'ordre démocratique, par le peuple. Le préfet de police Caussidière tente de fédérer ces polices improvisées et divisées entre factions politiques rivales. La création de la garde républicaine, à la fin mars 1848, apparaît comme une solution pour canaliser ces gardes rouges. Le 15 mai, une partie de la garde, dont notamment les Montagnards, se montre peu enclin à défendre la commission du pouvoir exécutif. La journée du 15 mai va coûter son poste au préfet de police et entraîner une épuration politique de la garde. Il n'est dès lors plus question de police populaire, mais d'une garde municipale républicanisée. La garde est ainsi réorganisée militairement sous la férule d'officiers de carrière. À la veille des journées de Juin, les anciennes solidarités entre gardes ont été brisées par le mixage des compagnies et l'esprit de corps est inconsistant. De plus, l'encadrement n'a pas encore la main sur ces bataillons composites et mal équipés qui ont certes à cœur de défendre la République mais qui tiennent surtout à conserver leur gagne-pain.

26 Lors de l'insurrection, même si une partie de ces effectifs se retrouvent – pas toujours volontairement – derrière les barricades, le reste du corps fait bonne figure aux côtés des troupes de Cavaignac. La garde républicaine choisit de défendre la République des urnes contre la République des armes. Elle opte pour le pouvoir en place, reniant en quelque sorte ses origines révolutionnaires. Pendant cette guerre civile de quatre jours, la garde est à la fois une force de médiation entre les deux camps, ce qui lui vaut d'être soupçonnée de trahison par les deux bords, et une troupe qui cherche, dans la défense de la légalité républicaine,

une légitimité. La démarche qui consiste à suivre les gardes – et pour certains d'entre eux individuellement – entre les barricades et jusque devant les différentes juridictions, chargées de condamner des supposés coupables, révèle les multiples facteurs qui déterminent un individu ou un groupe à se battre – ou non – d'un côté de la barricade, plutôt que d'un autre. Il paraît ainsi que les « motivations » des insurgés et de leurs opposants, quand elles sont conscientes, sont autant politiques et collectives, que circonstancielles et individuelles.

27 Après Juin, la garde subit plusieurs vagues d'épurations<sup>7</sup> bénéficiant notamment aux ex-gardes municipaux qui sont réintégrés. Objet de l'attention particulière du général orléaniste Changarnier, le corps se « dérégularise » rapidement entre 1849 et 1850, même si, dès 1848, la garde n'est plus « républicaine » dans son organisation et son encadrement. Au coup d'État, la troupe est encore composée de quelques républicains de la veille, mais la garde est devenue une garde prétorienne prête à obéir au plus puissant. Pendant le Deux Décembre, bien que son colonel soit un proche de Changarnier, la garde est en charge de la protection du préfet et de la préfecture de police. Elle occupe momentanément quelques imprimeries et aide également à l'arrestation de plusieurs députés et résistants au coup de force. La participation de la garde à la répression fut minorée, ce qui ne signifie pas qu'elle n'est pas réelle. Sensible à la propagande bonapartiste et consciente que son intérêt est de suivre le président de la République, la garde républicaine se rallie au nouvel homme fort. Ainsi, elle ne subit pas de nouvelle purge et gagne ces galons de garde de l'Empire à Paris. De Février à Décembre, le républicanisme de cette nouvelle garde municipale apparaît comme secondaire, voire indésirable. Durant ces années, cette garde d'une République introuvable fait ainsi ses premières armes, et les citoyens-soldats de 1848 laissent leur place à des gendarmes citadins.

29 Les gardes de Paris

30 Depuis son rattachement à la gendarmerie, en 1849, la garde n'est plus une police parisienne, mais une arme du gouvernement contre Paris<sup>8</sup>. Si elle est financée à part égale entre le ministère de la Guerre et la ville, la municipalité perd tout droit de regard sur la gestion de ce régiment de gendarmes à Paris, et notamment sur ses effectifs. Avec l'inscription des dépenses de la garde au budget de la Guerre, la fiction d'une troupe municipale s'évanouit. La direction de la garde est en réalité partagée entre le préfet de police, qui la réquisitionne aussi souvent qu'il l'estime nécessaire et qui défend ses intérêts afin de s'attirer ses faveurs, et le colonel, officier de gendarmerie méritant, qui trouve là un excellent tremplin pour sa carrière. Si les velléités du ministre de la Police générale d'accaparer la garde disparaissent avec son ministère, la Guerre, elle, n'a de cesse d'affirmer que la garde fait partie intégrante de la gendarmerie et qu'en conséquence le préfet de police ne peut se comporter avec elle comme un chef militaire, ni s'immiscer dans l'organisation du corps. Les gardes sont à la fois des gendarmes des villes, des policiers militaires et des soldats municipaux. Cette position atypique au sein de l'armée entraîne une quête de référents identitaires qui se traduit notamment par la rédaction d'un historique du corps, mémoire apologétique et ego-histoire d'une troupe qui se veut avant tout un régiment d'élite.

31 Par la qualité de son recrutement et sa discipline, plus que par la pénibilité ou la dangerosité de son service spécial, la garde peut prétendre figurer parmi les meilleurs corps militaires de son époque, sans jamais cependant supplanter la garde impériale dans la hiérarchie des honneurs. La garde, qui bénéficie déjà d'un tarif de solde supérieur à la moyenne, acquiert peu à peu, au cours du Second Empire, tous les avantages qu'offre la vie communautaire d'un régiment classique, auxquels s'ajoutent la possibilité de se marier qui résulte autant de sa sédentarité que de son statut gendarmique. Ce privilège vient récompenser des soldats obéissants et dévoués à qui on reconnaît le droit de vivre à l'extérieur de l'univers disciplinaire des casernes<sup>9</sup>. Les gardes, qui sont obligatoirement des provinciaux, aspirent à devenir des soldats-citoyens de Paris et achèvent, en règle générale, leur carrière militaire dans la capitale. Chargés d'encadrer une population composée en majeure partie d'immigrés de fraîche date, ils sont eux-mêmes membres d'une communauté étrangère à la ville. Ces soldats de l'ordre illustrent à la fois le contrôle qu'exerce la France sur Paris et l'immigration vers la capitale de provinciaux qui y font souche. « *Ambassade des provinces à Paris* »<sup>10</sup>, la garde de Paris est, dans son principe, une garde nationale plus certainement qu'une garde parisienne.

32 Afin de renforcer l'esprit de corps entre ces déracinés militaires, mais aussi afin de disposer de tous les attributs ostentatoires d'une troupe renommée, la garde se dote d'une musique régimentaire, instrument de communication utile pour redorer le blason d'un régiment peu admiré, dont la renommée dépasse rapidement les barrières de l'octroi. Les péripéties de la création de la musique reflètent d'une part les difficultés, pour la garde, d'être reconnue comme une formation militaire *inter pares* et, d'autre part, les ambitions conjuguées d'un chef de musique et des colonels successifs d'ériger la garde au rang des troupes d'exception. La quête de divers signes distinctifs traduit par ailleurs la volonté collective du corps de cultiver une forme d'élitisme hors norme et de compenser un déficit de gloire par des privilèges légitimant son titre de corps d'élite. Ce dernier est en effet contesté par les militaires de la ligne, qui refusent de voir dans le maintien de l'ordre une quelconque source de prestige.

33 Garder Paris d'une République à l'autre

35 La garde est une pièce maîtresse dans le dispositif de l'ordre parisien. Après Juin 1848, la garde nationale est peu à peu exclue de la répression des débordements de la rue parisienne, alors que la monarchie de Juillet, et dans une certaine mesure la République, lui avaient accordé une place centrale dans leurs plans anti-émeute. La « gendarmisation » de la garde est parallèle au déclin de la garde nationale et à la monopolisation du maintien de l'ordre parisien par les militaires. Par ailleurs, la garde, première force de frappe du gouvernement, constitue, lorsque les troubles prennent de l'ampleur, une réserve précieuse car expérimentée dans la guerre des rues. Ainsi, alors qu'elle ne bénéficie d'aucun équipement particulier et qu'elle n'adapte pas son entraînement à ce type de guérilla urbaine, la garde s'avère être une arme redoutable par sa connaissance des quartiers insurgés, des dangers de la rue parisienne, des réflexes émeutiers de la population, ainsi que par sa localisation dans la capitale. Si elle est constamment dans les mains du préfet de police, y compris lorsque la capitale est juridiquement en état de siège, l'autorité directe du préfet sur la garde ne le dispense pas de présenter des réquisitions en bonne et due forme. Par ailleurs, l'image de brutes sans âme est démentie par l'étude des troubles parisiens de 1869-1870. En effet, les gardes respectent les formes légales de l'emploi de la force en limitant l'utilisation des armes au strict nécessaire et toujours après des sommations. Enfin, l'expérience des réunions publiques constitue, pour les forces de l'ordre, une période d'apprentissage d'un nouveau mode de gestion de la rue.

36 Dans ce domaine, les événements de 1848 ont démontré la dangerosité des polices démocratiques pour le pouvoir républicain. Les gardes populaires et la garde nationale se sont décrédibilisées aux yeux du gouvernement par leurs divisions. Pour les représentants de l'État, Paris ne peut être gardé par des Parisiens. Le rétablissement de l'ordre est désormais l'affaire des militaires, car, depuis Juin 1848, il est envisagé comme une guerre civile et sociale, et parallèlement comme un conflit classique dans ses modalités. En revanche, les militaires sont peu à peu écartés du maintien de l'ordre ordinaire, de même que disparaît progressivement l'idée de discipliner la société d'après les normes en vigueur dans l'armée<sup>11</sup>. Le quadrillage policier de la ville décidé en 1854 rappelle le quadrillage disciplinaire apparu au XVIII<sup>e</sup> siècle et mis en évidence par Michel Foucault<sup>12</sup>. La gestion policière de l'ordre urbain entraîne un contrôle plus efficace et plus intrusif, mais cependant plus pacifique. En effet, si l'augmentation du nombre des sergents de ville peut apparaître comme l'une des preuves que l'Empire est un régime policier, elle permet dans le même temps de repousser l'éventualité d'une intervention de l'armée. L'objectif est déjà, sous le Second Empire, d'écarter, dans la mesure du possible, le recours à la force et de ne pas provoquer d'effusion de sang. Entaché par les victimes du coup d'État, le régime bonapartiste n'a aucun intérêt à initier une violence aveugle et meurtrière contre des Parisiens, qui sont également des électeurs.

37 Pendant le Second Empire, la spécialisation et la multiplication des forces de l'ordre posent les jalons du maintien républicain de l'ordre. En effet, l'émergence d'une police en uniforme, désormais répartie dans toute la ville et dont les effectifs supplantent nettement ceux de la garde, redéfinit les rôles entre ces deux forces professionnelles de l'ordre. Les sergents de ville sont ainsi les premiers à affronter les troubles, et la garde devient un outil complémentaire pour un nouveau répertoire du maintien de l'ordre. Gérer les mouvements de foule, prévenir les affrontements, dissuader les individus les plus virulents en présentant des forces aux effectifs

conséquents, qui sont ainsi rarement en position de légitime défense et donc en droit d'user de leurs armes, constituent les bases du maintien de l'ordre impérial à Paris. Dans ce cadre, le nouveau rôle de la garde autorise une véritable gestion des désordres parisiens dont elle est l'un des instruments privilégiés. Acteur précurseur et spécialisé dans le maintien de l'ordre parisien, entre police et armée, la garde symbolise la frontière floue et mouvante pendant le XIX<sup>e</sup> siècle entre le rétablissement de l'ordre et le maintien de l'ordre.

38 Par ailleurs, l'ilotage policier allège les services des gardes, qui se concentrent sur la défense du cœur de la ville. La géographie des casernes témoignent à la fois de ce recentrage des missions de la garde et de la mise à l'index des quartiers potentiellement rebelles. Grâce à la relative rationalisation de sa répartition spatiale, la garde peut assurer efficacement la protection des principaux bâtiments municipaux et intervenir dans les nouveaux arrondissements, anciens faubourgs où se rassemblent désormais les victimes de l'utilité publique selon Haussmann, en évitant d'avoir à se battre en bas de chez elle, contre ses voisins immédiats, et sans risquer l'encerclement par les émeutiers. Cette topographie de l'ordre que dessinent les bâtiments occupés par la garde ne permet pas de localiser le crime dans le Paris des vingt arrondissements, mais représente un système de forts *intra-muros* protégeant le centre contre la périphérie, Paris contre les Parisiens. Les casernes de la garde, connexes à l'haussmannisation de la capitale, sont des outils du maintien de l'ordre qui complètent l'arsenal de ce régiment, arme efficace contre le siège de Paris par les républicains.

39 Avec la défaite de Sedan, la foi bonapartiste de la garde s'effondre. Le 4 septembre 1871, un escadron de la garde, sur le pont de la Concorde, décide en partie du sort de l'Empire. À l'issue de cette révolution de velours, la garde quitte le devant de la scène, mais cette fois sans s'être heurtée aux Parisiens. Elle demeure invisible pendant le blocus de la ville par les Allemands coalisés, dissimulée dans la masse des défenseurs de la capitale et tenue à l'écart par Trochu, qui refuse de s'en servir pour contrer les menaces pesant sur son gouvernement. Si la garde est complice de la chute du Second Empire, elle est en outre en partie responsable de l'insurrection communaliste. On la retrouve en effet, le 18 mars 1871, en compagnie de sergents de ville et de militaires de la ligne, sur les pentes de Montmartre, de Belleville et de Ménilmontant, à la conquête des canons de la garde nationale. Rappelons enfin que la nomination au poste de préfet de police, quelques jours auparavant, du général Valentin, encore récemment colonel de la garde, contribue à mettre le feu aux poudres.

40 Retracer l'histoire de la garde à cette époque permet de mieux comprendre l'émergence du maintien de l'ordre moderne et des troupes spéciales qui en auront la charge<sup>13</sup>. Suivre le parcours de la garde c'est faire l'histoire du maintien de l'ordre parisien. Or, cette histoire est aussi celle de la France du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>.

#### 42 ***Des gendarmes de la polis parisienne***

43 Ces gendarmes de La Ville rues sont perçus, à l'instar de leurs camarades des campagnes, comme des agents d'une police politique. Dans ce domaine, la garde a pourtant une activité plus limitée que la gendarmerie départementale. À notre connaissance, l'activité de surveillance politique est réduite<sup>15</sup>. La principale mission politique de la garde consiste en son soutien à l'arrestation de représentants du peuple pendant le coup d'État. Néanmoins, pour une partie des Parisiens, elle reste une troupe de mercenaires dévouée au gouvernement. En effet, quand, en 1849, elle est intégrée à l'armée, ce n'est guère parce que le statut militaire en impose plus aux malfaiteurs, mais parce qu'il apporte des avantages multiples aux gardes et surtout qu'il offre au gouvernement un contrôle total sur cette troupe. Lorsqu'au cours du Second Empire, le commandement améliore les conditions de vie des gardes, il tente de les fidéliser, c'est-à-dire de les conserver au corps, mais surtout de s'assurer leur dévouement. Elle est en outre d'autant plus facilement assimilée à un instrument de répression politique qu'elle est sous l'autorité du préfet de police. Les différents changements de nom<sup>16</sup> de l'unité confirment également l'importance politique de la garde. Enfin, l'ordre, tel qu'il est entendu au XIX<sup>e</sup> siècle, est autant social que politique. Un trouble à l'ordre public est immédiatement assimilé à une menace pour la société et pour le régime. La mission de maintien de l'ordre de la garde est donc, par sa nature, politique et conservatrice. Quel que soit le régime politique, la garde apparaît comme l'avant-garde d'une armée de l'intérieur, car elle a constamment en

charge le contrôle du forum qu'est la rue parisienne, cette *res publica*. Les gardes sont les gendarmes de la *polis* parisienne du XIX<sup>e</sup> siècle.

45 La pérennité de cette force de l'ordre s'explique par la permanence d'un risque insurrectionnel à Paris. Le nombre de garde ne varie pas en fonction du taux de criminalité, de l'augmentation de la population urbaine, de l'extension des limites de la ville ou encore de la croissance de la police. L'évolution de ces effectifs reflète les soubresauts révolutionnaires de la capitale. Ainsi, l'acmé de la puissance de la garde se situe-t-elle au lendemain de la Commune.

46 En réalité, cette institution, qui ne représente qu'une des solutions au maintien de l'ordre parisien, répond à une nécessité politique : contrôler Paris l'insurgée. Elle sert, sur un plan symbolique, à conjurer le pouvoir de la rue et la peur du désordre. La garde n'est pas une arme spéciale, car elle a pour but de lutter contre le « peuple », cette menace d'autant plus angoissante qu'elle est permanente et indistincte. Sa raison d'être est donc d'empêcher la « dictature » parisienne sur la France du XIX<sup>e</sup> siècle et de contrer, à l'ère du suffrage universel, toute violence antidémocratique. Épouvantail contre-révolutionnaire inefficace au regard de l'histoire de Paris, elle doit rassurer l'État et ceux qui s'effrayent de la démocratisation de la société.

48 La garde est le sismographe de l'histoire de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle. Les grandes étapes de son existence traduisent les répliques successives du tremblement de terre de 1789. Son étude offre, en outre, un point de vue panoramique pour qui veut comprendre la complexité des rapports entre Paris et l'État. Elle constitue une interface entre les citoyens et le gouvernement. Force municipale de l'ordre étatique, elle participe au domptage de la ville rebelle, à l'intégration de la capitale dans l'ensemble national, ainsi qu'à la normalisation des attitudes et à la forclusion de la violence imposées par l'avènement de la démocratie.

49 Atavisme de l'Ancien Régime, héritage du Consulat et du Premier Empire, la garde républicaine, qui est toujours une unité opérationnelle, est devenue aujourd'hui un lieu de mémoire<sup>17</sup>. Si le Parisien a perdu de vue que les chevaux et les sabres de la garde servent à l'origine à fendre la foule et considère la gardienne des lieux du pouvoir une relique d'un autre âge, le regard de l'historien voit en elle un lieu d'histoire *in vivo* et un palimpseste à peine déchiffré.

---

## Notes

1 Une version remaniée de cette thèse paraîtra aux Presses universitaires de Rennes en septembre 2008.

2 Jean Chagniot, *Paris et l'armée au XVIII<sup>e</sup> siècle : étude politique et sociale*, préface d'André Corvisier, Paris, Économica, 1985, p. 15. Alexis de Tocqueville avait écrit « *qui règne à Paris commande à la France* ». (Alexis-Charles-Henri Clérel de Tocqueville, *Souvenirs*, Paris, C. Lévy, 1893, in-8, V-431 p. ; rééd. avec une préface de Claude Lefort, texte établi par Luc Monnier et annoté par J.P. Mayer et B.M. Wicks-Boisson, Paris, Gallimard, collection Folio, 1999, p. 97).

3 Danielle Tartakowsky, *Le pouvoir est dans la rue : crises politiques et manifestations en France*, Paris, Aubier, collection historique, 1998, p. 13.

4 Sur le maintien de l'ordre à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle, le lecteur peut consulter la thèse de Jean Chagniot déjà citée et pour les forces de l'ordre parisiennes sous la Révolution, l'article de synthèse de Guillaume de Rouvray, « L'entrée en République, la Terreur et le retour à l'État de droit 1789-1802 », numéro spécial du *Carnet de la Sabretache* « De l'archer du guet au garde républicain 1667-1994 », n° 122, 4<sup>e</sup> trimestre 1994, Paris, Bulletin des collectionneurs de figurines historiques et des amis de l'histoire militaire, pp. 108-110.

5 Les interrogatoires, conservés dans les dossiers des gardes ou des ex-gardes inculpés en Juin ou à l'occasion du coup d'État, restent des transcriptions.

6 « *Ces journées sont marquées par les manifestations au sens moderne du terme dans la mesure où la force du nombre et des mots d'ordre, l'emporte sur celle de la violence immédiate, et mêle une conscience politique nouvelle au désir de précipiter le cours des événements en bousculant le pouvoir en place.* » (Francis Démier et Jean-Luc Mayaud, « Un bilan de 50 années de recherche sur 1848 et la seconde République (1948-1997) », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 1997/1, n° 14, p. 13).

7 L'intégration, puis l'exclusion de la garde, des républicains fervents, durant ces années, n'est pas sans rappeler l'épuration des CRS, en 1945-1947, des éléments communistes qu'elles contiennent. Cf. Patrick Bruneteaux, *Maintenir l'ordre*, Paris, Presses de Science Po, 1996, 346 p.

8 Les gardes républicains, fait prisonniers le 18 mars 1871, ne sont-ils pas traités comme des ennemis de la Commune de Paris ?

9 Cf. Odile Roynette, « *Bons pour le service* ». *L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2000, 461 p.

10 B. Sevestre, avant-propos de *De l'archer du guet au Garde républicain 1667-1994, Carnet de la Sabretache*, n° 122, 4<sup>e</sup> trim. 1994, p. 102.

11 Michel Foucault, *Surveiller et punir : la naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, rééd. 2000, pp. 197-199.

12 *Id.*, p. 168.

13 Cf. Jean-Charles Jauffret, « Armée et pouvoir politique. La question des troupes spéciales chargées du maintien de l'ordre en France de 1871 à 1914 », *Revue historique*, t. CCLXX, n° 547, juillet-septembre 1983, pp. 97-144.

14 Cf. Hervé Robert, « Paris et la guerre au XIX<sup>e</sup> siècle », in *La guerre et la ville à travers les âges*, Cycles de conférence du CEHD, année 1997-1998, Paris, ADDIM, 1999, p. 182.

15 À deux reprises en 1850, le colonel de la garde, Gastu, transmet des informations sur l'activité politique des socialistes à Paris.

16 On continue du reste à appeler les gardes, les « cipaux », jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

17 Sur la subversion du sens de cette notion, voir, outre les réflexions de Pierre Nora dans le dernier volume des *Lieux de mémoire* (Paris, Gallimard, 1992, vol. 7, p. 4 272 et suiv.), Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, pp. 522-535.

---

### ***Pour citer cet article***

Référence électronique

Fabien Cardoni, « La garde républicaine, d'une République à l'autre. Un régiment de gendarmes à Paris 1848-1871 », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle* [En ligne], Thèses et HDR soutenues, mis en ligne le 19 avril 2008. URL : <http://rh19.revues.org/index2432.html>

---

### ***Droits d'auteur***

Tous droits réservés

---

***Licence portant sur le document*** : Tous droits réservés

***Thèses et HDR dix-neuviémistes*** : 2007